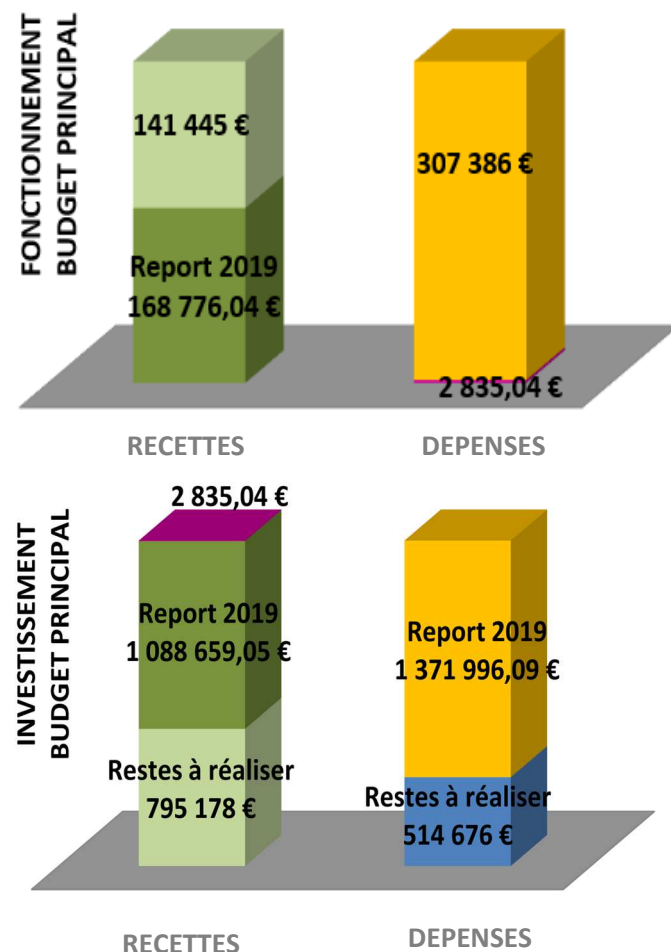


## BUDGET PRIMITIF 2020



Le budget 2020 a été voté à l'unanimité au Conseil municipal du 5 juin 2020. Il retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2020. Il est composé du budget principal et de deux budgets annexes (lotissement et fonctionnement du groupe scolaire).

La municipalité a comme objectif de maîtriser les dépenses tout en proposant une bonne qualité de services à la population et des investissements qui permettent d'améliorer le patrimoine de la commune.

Pour l'année 2020, le budget primitif total de Raville s'élève à 2 196 893,13 € en dépenses et recettes.

Ce budget, énorme au regard de la taille de notre commune, s'explique par le résiduel des mouvements financiers relatifs à l'école qui ne sont pas encore tous réalisés. Les frais afférents à la construction de l'école sont intégrés dans le budget de la commune de Raville pour le compte des trois communes concernées par le groupe scolaire.

Retrouver le détail du budget 2020 sur le site internet de la commune [www.raville.fr](http://www.raville.fr) rubrique « informations budgétaires ».

## QUELQUES MOTS SUR L'ECOLE

Une fin d'année mouvementée, et une rentrée que nous espérons la plus « normale » possible !

La troisième phase de déconfinement a vu revenir 99 élèves à temps plein sur les 102 que compte l'école. Une semaine de remise à niveau a été proposée aux élèves les plus fragiles du 6 au 10 juillet.

A la rentrée prochaine, l'école accueillera 87 élèves : 33 en maternelle - répartis en 2 classes - et 54 en élémentaire - répartis en 3 classes. Malgré la diminution d'effectif, aucune fermeture de classe n'est envisagée ; l'équipe enseignante reste la même.

La sculpture d'art contemporain installée fin juin sera inaugurée début septembre en présence de l'artiste. Nous attendons la parution du nouveau protocole sanitaire pour organiser au mieux l'évènement et espérons la participation de l'ensemble des élèves.

Et d'ici là, des travaux vont être réalisés aux abords de l'école pour en faciliter l'accès piétons.

Bonnes vacances bien méritées, bel été !

Mélanie GERARD



**Commune de RAVILLE**

**Juillet 2020**

# Lettre d'information

A l'heure des vacances et dans cette sortie de déprime covidienne, l'arrivée de ce bulletin m'enchant car elle s'inscrit dans une communication grandissante. De plus, le site internet de la commune [www.raville.fr](http://www.raville.fr) est régulièrement visité et joue peu à peu son rôle d'information.

Merci donc à ceux qui participent et à ceux qui vont le faire (à vos plumes !) même pour écrire votre mécontentement ou votre amertume : il y a une place de « courrier des administrés » à créer. Cette rubrique permettra à tous de s'exprimer même anonymement (il suffira de glisser une enveloppe dans la boîte de la mairie).

Raville pourrait même devenir un village de « parler par devant » au lieu de « parler par derrière ! ». Aujourd'hui on parle du lotissement qui avec l'école est un élément - même mal compris - vital pour le devenir du village. Il suffira désormais de réveiller le foyer, de participer au comité des animations et des fêtes en train de se créer et d'imaginer un avenir qui bouge puisque déjà nous l'avons voulu moderne.

Bonnes vacances à ceux qui y rentrent.

Le Maire, Michel URBAN

## NOUVELLE SECRETAIRE DE MAIRIE ET NOUVEAUX HORAIRES



Depuis le début du mois de juillet, Laurence CZEKALSKI a rejoint notre commune pour assurer le secrétariat de la mairie en remplacement de Audrey LALLEMENT.

Auparavant assistante commerciale, Laurence partage désormais son temps entre la mairie de Raville et la mairie de Glatigny.

Pour accorder ses différents emplois, la mairie change les horaires d'ouverture aux publics. **Désormais, la mairie sera ouverte les mercredis et vendredis de 16h00 à 18h00.**

En complément, une permanence des élus est assurée 2 samedis par mois (semaines paires) de 10h à 12h.

Directeur de la publication : Michel URBAN / Conception : Delphine BERGER  
Tirage : mairie / Plus d'informations sur [www.raville.fr](http://www.raville.fr)

## PARLONS DU LOTISSEMENT...

Depuis 3 ans, Raville est en pleine expansion. D'abord la construction du nouveau groupe scolaire intercommunal des Chouettes, puis, mi-2019, le démarrage des travaux de viabilisation d'un lotissement communal. Ce lotissement de 32 parcelles à bâtir de 5 à 7 ares se veut novateur. **Il est conçu autour de deux maîtres mots : écologie et bien-être.**

Mais remontons un peu l'histoire et revenons à l'origine de cette démarche qui a débutée il y a de longues années. Lors du remembrement, mené par Louis BARBIER vers 1980, des terrains communaux ont été regroupés pour constituer une réserve foncière dans la continuité du village en direction de Servigny-les-Raville. Même s'il n'était pas encore dans les textes, le concept de remembrement-aménagement avait déjà été appliqué à Raville. Au fur et à mesure des travaux dans le village, les réseaux ont été prolongés en attente vers cette réserve. Cette volonté municipale a ainsi permis de disposer d'une surface de 3 hectares 29 en zone urbanisée.

C'est en 2010, qu'a été initiée par le Maire de l'époque, Jean-Paul BECKER, cette idée de réaliser un lotissement dans la réserve foncière communale de "la Glacière". A cette période, d'importants travaux d'investissements étaient en cours de réalisation ou prévus (enfouissement des réseaux secs, mise aux normes de l'assainissement du village, améliorations au niveau de la mairie) et le recours au seul emprunt pour financer ces opérations semblait difficilement supportable. La vente de terrain à bâtir pouvait alors aider aux financements de ces investissements. Le projet n'en était qu'à la phase des réflexions. Puis la conjoncture économique des années suivantes et le manque de visibilité financière (en raison notamment des sommes avancées dans l'assainissement) a conduit la commune à mettre en suspend ce projet.

En 2017, ce projet de lotissement communal a été remis à l'ordre du jour. A partir des premiers plans dessinés sept ans auparavant, Michel URBAN a fait évoluer ce projet en s'orientant vers une conception « verte », aérée et pionnière dans la gestion des eaux pluviales.

### Des aspects innovants

La municipalité a privilégié une **opération d'urbanisme écologique** permettant une infiltration sur place et naturelle des eaux pluviales par l'utilisation de noues paysagères pour la voirie et la mise en place de systèmes individuels. Sur le plan technique, ce mode de gestion présente l'intérêt de réduire les volumes d'eau souillés amenés dans le milieu naturel et par conséquent de limiter les apports de polluants. Un changement d'approche dans la conception des projets d'aménagement qui perturbe les habitudes d'urbanisation développées jusqu'alors et qui rendent les sols toujours plus imperméables. Ces techniques « dites alternatives » sont dorénavant portées très largement. Pour ce qui nous concerne, en matière de SCOTAM (Schéma de Cohérence Territoriale de l'Agglomération Messine), l'infiltration naturelle est dorénavant la solution préconisée dans les documents d'urbanisme.



Outre son intérêt écologique, ce mode de conception se prête complètement à notre cadre local. Les espaces aménagés pour la gestion de l'eau jouent un rôle paysager. Ils renforcent le côté rural de ce nouveau quartier et favorisent son **insertion paysagère**. La municipalité s'est attachée à porter une attention particulière à **l'amélioration du cadre de vie** en privilégiant de larges espaces verts, un square de détente et de jeux d'enfants, des chemins piétonniers pour circuler autour des parcelles, en instaurant un sens unique de circulation et en réduisant la largeur des voiries pour réguler la vitesse des véhicules et ainsi circuler en toute sécurité.



### Pour quels coûts ?

Le coût total du lotissement (études + travaux) est estimé à **850 000 euros HT**. Le financement de ce projet s'est fait par la contractualisation d'un prêt relais auprès de la caisse d'épargne.

Le prix de vente a été fixé à **8 500 € l'are**, hors frais de vente. Il a été débattu et adopté lors de la réunion du conseil municipal du 11 avril 2018. La municipalité a privilégié un prix de vente attractif en vue de cibler une population de primo-accédants, donc plutôt de jeunes ménages, afin de veiller au maintien des effectifs scolaires.

Il faut vendre une vingtaine de terrains pour atteindre le point d'équilibre qui permet de couvrir les frais théoriques afférents à la création du lotissement avant de réaliser un bénéfice qui sera le bienvenu pour améliorer le village. Potentiellement, l'objectif est atteint puisque, sur les 32 parcelles disponibles, **15 terrains sont déjà vendus** et **16 promesses de vente sont signées**.

### Quelles retombées pour la commune ?

L'arrivée de nouveaux habitants dans la commune permettra :

- \* de **percevoir des taxes** lors des constructions, et notamment une partie de la taxe d'aménagement (taxe ponctuelle qui s'applique lors d'une construction ou d'un agrandissement) dont la part communale est fixée à 3% ;
- \* à notre village, de **rester de taille semblable** à ses voisins qui s'agrandissent. Sur une hypothèse basse de 3 personnes par nouveau foyer installé sur les 32 parcelles disponibles, Raville connaîtrait une augmentation de sa population de près de 25 % ;
- \* de **dynamiser les effectifs du groupe scolaire** pour assurer le maintien du nombre de classes.

Au fil des municipalités successives, Raville poursuit calmement un développement continu. Que ce soit la construction de l'école ou le lancement du lotissement, il s'agit là d'aboutissements de démarches de longue date et qui sont aujourd'hui complètement dans l'air du temps. Le constat qui peut en être fait, en l'état actuel, autour de ces projets, est qu'ils commencent à rassembler et constituer des espaces de vie collectifs et agréables pour chacun d'entre nous. Preuve en est : il n'y a qu'à voir l'attractivité que génère ce nouveau site, entre les balades en famille ou les pistes de vélo et de rollers des enfants, les va-et-vient sont constants....